

Présentation d'ADIS, le système d'information sur les maladies animales de l'Union européenne, et de sa relation avec WAHIS

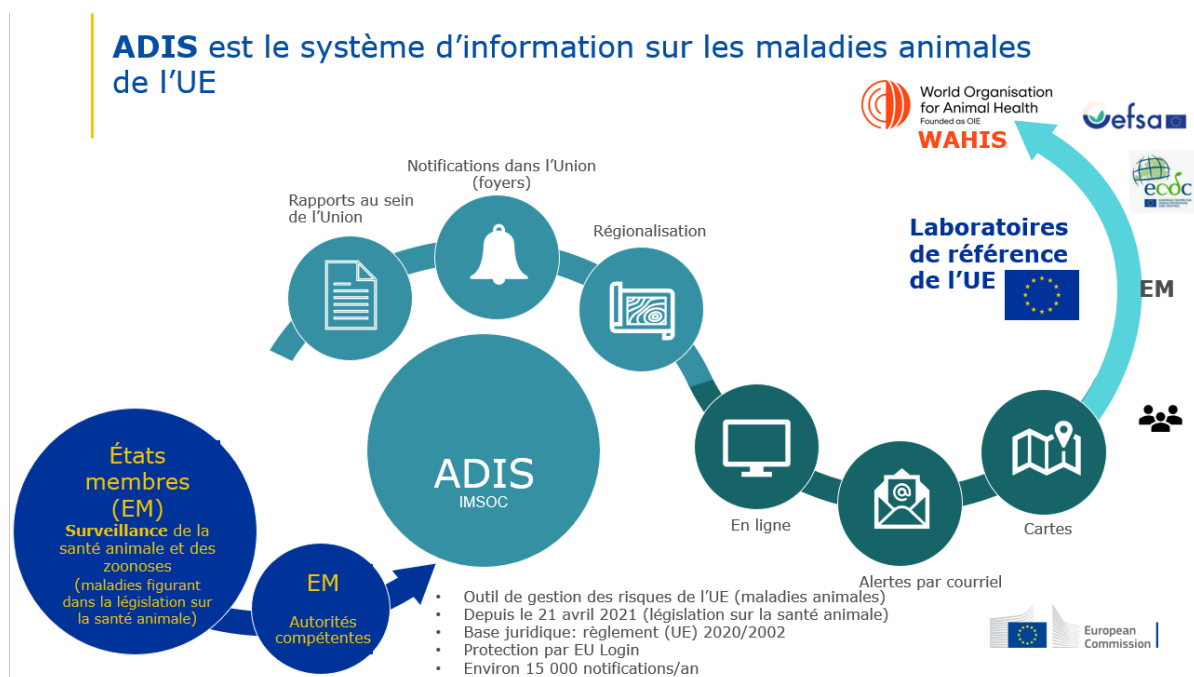
Vers une gestion modernisée des données de santé animale

Le système d'information sur les maladies animales (ADIS) est une plateforme numérique innovante créée par l'Union européenne (UE) dans le but de simplifier les processus de collecte et d'analyse des données sur la santé animale. Grâce à l'intégration de la notification et des rapports au sein de l'Union, ADIS vise à améliorer sensiblement les processus décisionnels et les mesures de lutte contre les maladies dans l'UE. Cette nouvelle plateforme fonctionne en synergie avec le système mondial d'information sanitaire (WAHIS), qui est géré par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), fondée en tant qu'OIE. Sur cette page, vous trouverez des explications sur les liens entre ADIS et WAHIS, une présentation des avantages de leur synergie et des exemples de leurs applications pratiques.

Qu'est-ce qu'ADIS?

ADIS est une plateforme numérique sécurisée mise au point par la Commission européenne pour la centralisation de la gestion des données de santé animale au sein de l'UE. Le système est conçu de manière à simplifier la notification et la communication des données, à améliorer leur qualité et leur exactitude et à en faciliter la saisie par les utilisateurs des autorités compétentes. ADIS permet aux États membres de l'UE et aux pays associés de présenter des rapports utiles et ponctuels et contribue ainsi à réduire la charge administrative et à garantir la cohérence des données. ADIS permet aux décideurs de faire des choix éclairés en fonction des informations les plus récentes et les plus précises disponibles.

À titre d'exemple, en cas d'apparition du foyer d'une maladie animale (telle que la peste porcine africaine) dans un État membre, ADIS permettrait de signaler rapidement le foyer dans ADIS et dans WAHIS en même temps, suscitant ainsi une réaction rapide à l'échelle mondiale pour contenir la propagation de la maladie.



Graphique 1: aperçu d'ADIS

La relation entre ADIS et WAHIS

L'interopérabilité entre ADIS et WAHIS constitue un aspect essentiel de la synergie entre ces deux systèmes. Ils échangent des données au moyen d'interfaces de programmation d'applications (API), ce qui assure un flux continu d'informations entre eux. Cet échange de données vise à permettre une notification efficace des événements exceptionnels dans WAHIS, tout en maintenant un processus de notification unique pour les États membres de l'UE. Il convient de préciser que des rapports semestriels devront encore être soumis à WAHIS. L'interconnexion actuelle s'applique uniquement aux notifications d'alerte précoce (notifications immédiates et rapports de suivi).

Il existe plusieurs exemples illustrant cette interopérabilité, notamment l'envoi des données relatives aux événements et aux épidémies d'ADIS à WAHIS, l'extraction des tableaux de référence de WAHIS ou la boucle de rétroaction liée au processus de validation de l'OMSA à intégrer dans ADIS.

Les avantages de la synergie entre ADIS et WAHIS

La synergie entre ADIS et WAHIS illustre la manière dont les plateformes numériques peuvent fonctionner de manière interdépendante pour améliorer la gestion des données de santé animale à l'échelle mondiale. L'interconnexion de ces systèmes présente plusieurs avantages:

1. Des données de meilleure qualité et plus cohérentes: grâce à l'échange de données entre ADIS et WAHIS, ces deux systèmes peuvent contenir des informations exactes et actualisées, ce qui permet d'améliorer la qualité générale des données de santé animale. Cet aspect est particulièrement important lorsque des évaluations des risques nécessitent des sources de données fiables.
2. Une notification simplifiée pour les États membres: grâce à l'interopérabilité d'ADIS et de WAHIS, les États membres de l'UE peuvent saisir leurs données de manière efficace et ponctuelle, ce qui permet de réduire la charge administrative et de garantir la cohérence des données. Par exemple, dans le cas d'un foyer de fièvre aphteuse, les États membres peuvent rapidement introduire leurs données dans le système ADIS, lesquelles sont ensuite automatiquement partagées avec WAHIS, ce qui permet d'avoir un échange d'informations conforme aux exigences de la législation de l'UE et aux normes internationales de l'OMSA.
3. Un processus décisionnel amélioré: les décideurs ont accès à des données de santé animale complètes et actuelles, ce qui leur permet de faire des choix plus éclairés en ce qui concerne les mesures de surveillance et de lutte contre les maladies. Une nouvelle section de l'interface publique du système ADIS est en cours d'élaboration afin que les informations les plus importantes soient mises à la disposition du public.

Le processus de migration visant à relier ADIS à WAHIS

Le processus de migration a été soigneusement planifié en tenant compte des écueils potentiels et des ressources disponibles pour relier les deux systèmes. Il convient d'examiner certaines questions importantes, comme la manière de gérer les événements et foyers en cours dans WAHIS lors de la connexion ADIS-WAHIS.

«**Comment la migration a-t-elle été planifiée?**»: il ne serait pas pratique d'effectuer un transfert complet des données relatives à tous les **foyers** de WAHIS vers ADIS. Les utilisateurs d'ADIS devraient procéder à une vérification des données migrées, un processus qui demanderait beaucoup de temps. La migration des seuls **événements** en cours depuis WAHIS n'est pas non plus considérée comme une bonne solution, car elle ne donnerait qu'une vue partielle des foyers nouvellement créés au sein d'ADIS.

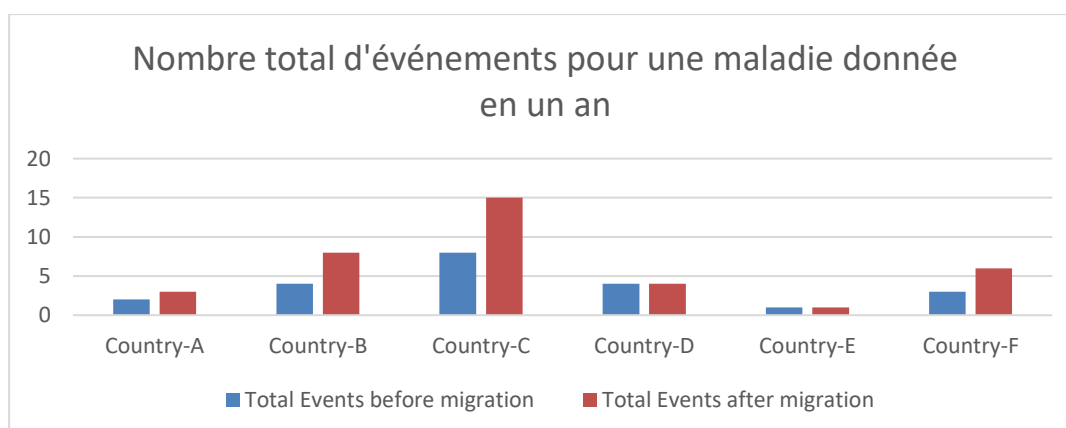
Par conséquent, **la solution retenue**, approuvée par les utilisateurs de WAHIS et d'ADIS, **consistera à clôturer les événements en cours dans WAHIS avant de procéder à l'interconnexion**. Si nécessaire, des événements en cours seront rouverts dans ADIS pour les foyers en cours et les nouveaux foyers. Cette démarche permettra d'atténuer les problèmes évoqués précédemment et de simplifier le processus de migration.

Incidence de la migration sur les données présentées dans WAHIS:

- La migration ne devrait normalement avoir aucune répercussion sur le nombre total de foyers.

La majorité des foyers seront clôturés par le pays déclarant dans WAHIS pour les événements en cours peu de temps avant la migration. Les foyers qui ne remplissent pas les conditions requises pour être clôturés dans WAHIS à la date de migration devront toutefois être rouverts dans ADIS, ce qui pourrait entraîner une augmentation apparente du nombre de foyers.

- Le risque associé à l'interprétation erronée du nombre total d'événements en tant qu'événements en cours clôturés avant la migration pourrait être reconstitué dans ADIS (si la situation épidémiologique l'exige). Dans certains cas, il en résultera une augmentation du nombre total d'événements. S'il ne s'agit pas d'une augmentation réelle du nombre d'événements, elle peut être attribuable à la migration. Cela pourrait avoir une incidence sur le nombre total d'événements enregistrés dans les rapports semestriels.



Graphique 2: tableau des événements (données fictives): le tableau illustratif indique que certains pays pourraient devoir rouvrir des événements après la migration, car des foyers sont toujours en cours.

Il est donc conseillé d'accorder une attention particulière lors de la comparaison des données avant et après la migration afin d'éviter tout malentendu quant à la raison d'une éventuelle augmentation du nombre d'événements et de foyers dans WAHIS. Pour certains pays, il se peut qu'il n'y ait aucune augmentation du nombre d'événements, s'il est décidé que

l'événement a été entièrement résolu.

À titre de mesure d'atténuation, la réouverture dans ADIS d'un événement qui vient d'être clôturé dans WAHIS ne déclencherait pas le courriel d'alerte de notification immédiate de WAHIS, car cela ferait partie du processus de transition. Les événements rouverts seront indiqués grâce à la présence d'un commentaire épidémiologique faisant référence à l'événement précédemment clôturé; ce type de commentaires est introduit dans l'événement WAHIS à clôturer et dans l'événement nouvellement créé dans ADIS. Pour les événements clôturés en raison d'une situation épidémiologique stable dans WAHIS, il serait nécessaire de poursuivre l'établissement de rapports semestriels, conformément aux exigences normales de notification de l'OMSA.

WAHIS suit un processus de validation des données qui pourrait exceptionnellement entraîner des différences au niveau des données par rapport à ADIS au cours du processus de synchronisation et/ou lorsque l'OMSA demande des précisions ou justifications supplémentaires.

Cette migration nécessite la collaboration de multiples acteurs et, comme il est impossible de prévoir une période de migration stricte, tout sera mis en place pour réduire les frais généraux. La migration nécessitera un certain nombre d'activités et un plan de transition détaillé est en cours d'élaboration. Avant la migration, un atelier pratique spécial sera organisé à l'intention des utilisateurs d'ADIS.

Conclusions

La mise en œuvre d'ADIS et sa connexion avec WAHIS représentent des avancées significatives dans la gestion des données de santé animale. Grâce à leur collaboration, ces plateformes apportent des avantages considérables aux États membres de l'UE, aux pays associés et aux parties prenantes mondiales.

Tous les utilisateurs de WAHIS et d'ADIS doivent toutefois comprendre cette étape de transition afin de pouvoir interpréter les données dans un contexte approprié et de tirer les bonnes conclusions, étant donné que le processus de migration pourrait entraîner une augmentation du nombre d'événements enregistrés pour tous les utilisateurs d'ADIS.

Pour en savoir plus

- Base juridique UE: ADIS repose sur le cadre moderne prévu par le règlement (UE) 2016/429 (la «législation sur la santé animale») et le règlement d'exécution (UE) 2020/2002 de la Commission établissant des règles en ce qui concerne la notification des maladies répertoriées et les rapports relatifs à ces maladies au sein de l'Union

(plus d'informations ici: https://food.ec.europa.eu/animals/animal-diseases/animal-disease-information-system-adis_en)

- Pour les événements exceptionnels, ADIS répondra aux exigences de l'OMSA en matière de notification qui figurent dans ses normes internationales:

<https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

<https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-aquatique/>

- Adresse électronique: SANTE-ADIS-SUPPORT@ec.europa.eu